

NATIONS UNIES

UN LIBRARY

CONSEIL

JUN 7 1971

DE TUTELLE

UN COLLECTION



Distr.  
GENERALE

T/PV.1378  
3 juin 1971

FRANCAIS

---

Trente-huitième session

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA MILLE TROIS CENT SOIXANTE-DIX-HUITIEME  
SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le jeudi 3 juin 1971, à 10 h 30.

Président :

M. LANE

(Royaume-Uni)

- Examen des rapports annuels des autorités administrantes sur l'administration des territoires sous tutelle pour l'année qui s'est terminée le 30 juin 1970 (suite) /4/
- b) Nouvelle-Guinée

---

Les rectifications au présent compte rendu doivent être soumises dans l'une des deux langues de travail du Conseil (anglais ou français) et adressées en double exemplaire, dans un délai de trois jours ouvrables, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Service des conférences, bureau LX-2332. Les rectifications reçues seront publiées sous forme de rectificatifs.

LE PRESENT COMPTE RENDU AYANT ETE DISTRIBUE LE 4 JUIN 1971, LA DATE LIMITE POUR L'ACCEPTATION DES RECTIFICATIONS SERA LE 9 JUIN 1971.

Les délégations sont priées de bien vouloir faciliter la tâche du Secrétariat en observant strictement ce délai.

## POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

EXAMEN DES RAPPORTS ANNUELS DES AUTORITES ADMINISTRANTES SUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES SOUS TUTELLE POUR L'ANNEE QUI S'EST TERMINEE LE 30 JUIN 1970

b) NOUVELLE-GUINEE (T/1715 et Add.1; T/L.1161) (suite)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le Conseil va maintenant poursuivre l'examen de la situation dans le Territoire sous tutelle de la Nouvelle-Guinée.

Sur l'invitation du Président, M. Stanley Pearsall, représentant spécial de l'Autorité administrante, MM. Tore Lokoloko et Yacob Talis, conseillers spéciaux du représentant spécial, et MM. Raouf et Wyse, membres de la Mission de visite des Nations Unies dans le Territoire sous tutelle de la Nouvelle-Guinée (1971), prennent place à la table du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Avant que le Conseil ne commence à poser des questions aux représentants de l'Autorité administrante, je voudrais dire que j'ai reçu, hier après-midi, un message au nom de sir Denis Allen, le Président de la Mission de visite de 1971 en Nouvelle-Guinée. Sir Denis Allen vit en Europe et m'a prié de transmettre au Conseil ses regrets de ne pouvoir assister aux séances du Conseil pour la présentation et l'examen du rapport de la Mission de visite dont il était Président.

Le Conseil va maintenant commencer à poser des questions, et je donne tout d'abord la parole au représentant des Etats-Unis.

M. BENNETT (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais tout d'abord, au nom de mon gouvernement, exprimer le plaisir que nous éprouvons de voir assister à ces séances le représentant spécial et les conseillers spéciaux attachés à la délégation australienne.

Avant de poser les quelques questions que nous avons à l'esprit, je tiens à dire combien je me suis personnellement félicité hier des exposés si complets et circonstanciés qui ont été faits par le représentant spécial et par les

M. Bennett (Etats-Unis)

conseillers spéciaux. J'y vois la preuve du sérieux avec lequel l'Australie s'acquitte de ses responsabilités à l'égard du Papua et de la Nouvelle-Guinée, et nous avons pu constater aussi que M. Pearsall a consacré sa vie à l'amélioration de la situation des populations de cette région du monde. Je pense que nous avons tous profité des observations de M. Lokoloko et de M. Talis, qui ont parlé en puisant à la source de connaissances et d'expériences qu'ils ont acquises dans leur propre pays. Ce fut une séance extrêmement bénéfique pour moi, et je suis certain que tous les membres présents autour de cette table en ont profité également.

Je voudrais maintenant poser plusieurs questions et je tiens à dire d'emblée que je le ferai dans un esprit constructif et à seule fin de compléter les renseignements de ma délégation sur certains points.

Dans l'excellent rapport de la Mission de visite de 1971, nous constatons que la migration interne depuis les régions rurales vers les régions urbaines commence à causer un problème dans les villes en ce qui concerne l'habitat, les loisirs, l'emploi et les services sociaux. Le représentant spécial pourrait-il commenter la recommandation de la Mission de visite, à savoir que l'exode vers les régions urbaines soit contrôlé et qu'il s'assortisse de mesures tendant à accroître les emplois dans les régions rurales? J'aimerais savoir aussi si la Chambre d'assemblée a exprimé son opinion sur cette recommandation et si un programme a été formulé.

En outre, la délégation des Etats-Unis voudrait savoir quelles responsabilités précises on envisage de donner aux conseils de gouvernement local qui ont été créés récemment dans la région, pour ce qui est de l'habitat, des loisirs, de l'emploi et d'autres services sociaux nécessaires.

M. PEARSALL (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : En réponse à la question posée par le représentant des Etats-Unis, je dirai que le problème de l'exode rural vers les régions urbaines, s'il n'est évidemment pas propre à ce territoire, est réel. La Chambre d'assemblée s'est prononcée à cet égard et a adopté une résolution demandant à l'administration d'envisager de nouvelles mesures tendant à contrôler l'exode des campagnes vers les villes. Cette résolution a été examinée par le Ministre du développement social et des affaires intérieures qui a, par la suite, présenté au Conseil exécutif de l'Administrateur ses vues en la matière. Il a été décidé que l'Administration ne pouvait

pas faire ce que suggérait la Chambre d'assemblée - à savoir la restriction du mouvement des populations - car ce serait contraire à un droit fondamental de l'homme : la liberté de déplacement.

L'Administration s'efforce cependant, grâce à divers programmes, de garder la population sur place en lui fournissant des emplois dans les campagnes. La politique consiste à essayer de rendre la vie plus agréable dans les régions rurales et ce, de diverses façons.

Tout d'abord, dans le domaine de l'enseignement primaire, nous avons apporté quelques remaniements pour essayer d'encourager la population, dès son enfance, à considérer la vie dans les campagnes comme quelque chose de beau et à lui donner l'impression qu'elle peut contribuer à améliorer la situation de tout le pays en restant sur place.

D'autre part, nous essayons de rendre la vie dans le pays plus attrayante en augmentant les programmes de diffusion radiophonique. D'ici deux ans, nous pensons que tout le Territoire sera couvert par le réseau de radio. En outre, nous avons autorisé l'entrée dans le Territoire d'appareils de TSF à bon marché et ce, sans droits de douane.

M. Pearsall (Représentant spécial)

Nous avons aussi des équipes de cinéma qui se rendent dans les zones rurales et tournent des films sur les habitants des campagnes. Nous avons un programme de promotion des loisirs. Dans chaque district, des subventions sont accordées aux organisations des loisirs, qui peuvent ainsi aménager les terrains nécessaires. Cela se fait sur la base de subventions, sous le contrôle du siège des districts. Ainsi, nous essayons de faciliter les loisirs dans la campagne.

En outre, nous avons un programme pour encourager les gens à demeurer dans les campagnes. La Banque du développement a maintenant, je crois, des succursales dans 14 zones du Territoire, et les gens ont facilement accès à la Banque. Cela permet de promouvoir le développement du commerce local et d'encourager les habitants, par exemple, à faire l'élevage des volailles sur le plan commercial. De cette façon nous espérons pouvoir encourager les gens à rester dans la campagne et à ne pas venir dans les villes.

D'autres mesures sont prises. Nous étudions les lois sur le vagabondage et nous espérons les rendre plus contraignantes. Mais nous nous efforçons surtout de rendre la vie dans les campagnes plus attrayante, c'est la politique très nette suivie par l'administration.

M. BENNETT (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : En lisant le rapport annuel pour la période à l'examen, nous notons que l'Autorité administrante, en collaboration avec les institutions spécialisées des Nations Unies, a mis en train plusieurs excellents programmes. A cet égard, j'aimerais savoir combien d'enseignants ont été formés jusqu'ici, au Collège de professeurs de Goroka, avec l'aide de l'UNESCO et du PNUD. En second lieu, pourrais-je avoir des précisions sur les résultats de l'assistance octroyée par l'ONUDI et le PNUD concernant la formulation d'une politique à long terme pour la promotion des entreprises autochtones?

M. PEARSALL (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Le Collège de professeurs de Goroka a été créé pour former des professeurs d'enseignement secondaire. Il peut recevoir 140 étudiants par an. Malheureusement, dans les premiers temps, c'est-à-dire en 1968, je crois, il n'a pas été possible de recruter suffisamment d'élèves, c'est pourquoi le Collège a surtout formé des instituteurs. Toutefois, le nombre de diplômés en 1969 se montait à 29, en 1970 à 44, et en 1971 à 40. Mais il pourrait y en avoir beaucoup plus. Plusieurs facteurs, pensons-nous, ont empêché de recruter des élèves susceptibles de suivre les cours de formation. Tout d'abord, le barème des salaires des professeurs, notamment au début de leur carrière. En révisant la structure des salaires des professeurs des écoles secondaires, nous croyons pouvoir encourager le recrutement, et nous espérons que les collèges pourront être utilisés au maximum, c'est-à-dire recevoir 140 élèves par an, ce qui ferait quelque 140 diplômés chaque année.

A propos de la deuxième question, je dirai ceci : l'ONUDI a envoyé dans le Territoire M. Nadkharni. Il a soumis un rapport très utile qui est en ce moment à l'étude. L'administration a demandé que, si possible, M. Nadkharni revienne dans le Territoire pour aider à la mise en oeuvre des recommandations qu'il a formulées. Il pourrait le faire en coopération avec le secrétaire du New Department of Business Development, et nous espérons que s'il peut venir, il contribuera grandement à l'application de ses recommandations et à la préparation de programmes à long terme.

M. BENNETT (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : La déclaration du Représentant spécial contenait beaucoup de renseignements sur les efforts tentés pour indigéniser la fonction publique et pour transférer la responsabilité à des fonctionnaires locaux. Je serais heureux que l'on me dise si le Représentant spécial a d'autres commentaires à faire sur les informations fournies par la Mission de visite quant aux domaines d'autorité qui n'ont pas encore été transférés à des membres ministériels ou à des membres ministériels adjoints, notamment dans l'administration foncière.

M. PEARSALL (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Dans ce cas, la déclaration du Ministre que j'ai citée hier s'applique. Autrement dit, le gouvernement va maintenant formuler des plans assez souples pour le transfert des pouvoirs. C'est là un des domaines où de tels arrangements pourraient être pris en considération.

M. BENNETT (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : La Mission de visite de 1971 a estimé que la Chambre d'assemblée actuelle prenait ses responsabilités très au sérieux. Toutefois, elle a dit que l'absence de partis politiques ayant des adhérents dans tout le Territoire affaiblissait la Chambre d'assemblée et qu'il conviendrait d'encourager par tous les moyens les partis existants à créer des organisations véritablement nationales. A cet égard, nous avons noté que le Ministre des territoires extérieurs, parlant à la Chambre d'assemblée des élections de 1972, avait déclaré que si un groupe de ministres parvenait à obtenir la majorité à la Chambre, l'autorité ministérielle considérerait, dans la pratique, que ce groupe constitue un gouvernement. Je voudrais demander aux conseillers spéciaux s'il y a des chances pour qu'un groupe de ministres ait la majorité aux élections de 1972, et si la déclaration du Ministre des territoires extérieurs a vraiment encouragé l'un quelconque des principaux partis politiques à créer une organisation véritablement nationale.

M. LOKOLOKO (Conseiller spécial) (interprétation de l'anglais) : Les membres de la Chambre d'assemblée du Papua et de la Nouvelle-Guinée et les membres des conseils de gouvernement locaux dans les zones rurales, ainsi que les conseillers dans les régions urbaines, se rendent compte qu'il est très nécessaire d'avoir des partis politiques à l'échelon national. Des mesures ont été prises à la Chambre d'assemblée et aux conseils locaux pour organiser des partis politiques sur le plan national.

M. Lokoloko

Les membres des conseils savent que de nombreux groupements politiques apparaissent - à divers niveaux et dans différentes parties du Territoire en raison des barrières qui existent dans notre pays : barrières créées par les différences de langues, la division en districts, l'existence des tribus, etc. Mais nous sommes conscients du fait qu'il y a un besoin urgent d'organisations politiques à l'échelon national. L'Autorité administrante le savait déjà et a donc créé certains établissements tels que l'université, un collège préparatoire, la faculté de médecine, l'institut agricole, afin que les jeunes puissent obtenir une formation dans ces différents domaines.

Comme je viens de le dire, nous savons que de nombreux partis politiques commencent à paraître. Actuellement, je pense que deux ou trois seulement sont connus du public - ils ne sont pas officiellement qualifiés de partis politiques, mais la population les connaît. On peut les considérer comme partis politiques; ils sont d'ailleurs représentés dans l'actuelle Chambre d'assemblée. Le Président de la Chambre et l'Administrateur adjoint en ont discuté et ont prévu la place de ces partis pour qu'ils puissent occuper des sièges à la Chambre d'assemblée. C'est d'ailleurs la première fois qu'à l'échelon national, on les reconnaît en tant que partis politiques au Parlement. L'Autorité administrante a laissé toute latitude en la matière au peuple lui-même lorsqu'elle a lancé, dès 1957, le programme d'éducation politique avec la mise en place des conseils de gouvernement local. L'Autorité administrante a laissé au peuple le soin de s'organiser en partis politiques. C'est ce que nous faisons maintenant. Pour la première fois dans l'histoire de mon pays, les partis sont représentés à la Chambre d'assemblée.

Autrement dit, nous sommes conscients qu'en dépit de toutes les barrières de tous genres, des organisations à l'échelon national prennent forme, non seulement dans le domaine politique, mais également dans d'autres domaines tels que les coopératives et les affaires - organisations à l'échelon national au sein desquelles les gens peuvent se rencontrer, discuter de leurs objectifs communs et tenter de résoudre leurs problèmes dans les domaines qui les intéressent. Pour autant que je le sache, jusqu'au niveau des conseils, la population sait qu'il faudrait créer des partis politiques à l'échelon national.

M. Lokoloko

La déclaration du Ministre était exacte. Il s'attendait lui-même à ce qu'en l'absence de stabilité politique dans le pays, il n'y ait à la Chambre d'assemblée, lors de sa prochaine session, en 1972, aucun groupe de membres représentant des partis politiques pouvant être reconnus comme tels et capables de former un gouvernement qui dirigerait la destinée de leur propre peuple. Le Ministre n'est pas le seul à le comprendre; nous avons pris les devants et avons commencé à travailler dans ce sens, avant les élections de 1972. Nous n'en sommes cependant pas encore à l'échelon des villages. Nous sommes parvenus au niveau des conseils de gouvernement local; c'est à eux de transmettre le message au niveau des villages.

M. BENNETT (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Je remercie le conseiller spécial de sa réponse très complète. Je voudrais maintenant poser une autre question.

Parlant de l'indigénisation de la fonction publique, la Mission de visite a souligné, dans l'un de ses commentaires, la nécessité urgente de prévoir un programme précis pour retenir les expatriés ayant des compétences particulières. Dans sa déclaration, le Représentant spécial a dit que l'on s'était heurté à certaines difficultés lors de la création d'un service australien de coopération outre-mer. J'aimerais que le Représentant spécial nous dise quand, à son avis, ce service pourra être créé et ce que l'on en attend.

M. PEARSALL (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Pour répondre à la question que vient de poser le représentant des Etats-Unis, je puis dire que le Premier Ministre avait annoncé la création de ce service l'année dernière et avait déclaré que des discussions auraient lieu avec des membres de l'Association de la fonction publique et d'autres. Le but était de donner un sentiment de sécurité aux fonctionnaires d'outre-mer, notamment aux agents professionnels, techniques et subalternes, dont les services seraient sans nul doute nécessaires pendant longtemps encore. Cette nécessité est connue dans l'ensemble du Territoire. A la Chambre d'assemblée et ailleurs, il y a eu de très nombreuses requêtes demandant que quelque chose soit fait pour assurer le retour de ces fonctionnaires et la continuation de leurs services. Le Premier Ministre a déclaré que le service serait créé, qu'il aurait son siège dans le Commonwealth,

M. Pearsall (Représentant spécial)

que ses membres resteraient en poste dans le Territoire aussi longtemps que l'on aurait besoin d'eux et que lorsque leurs services ne seraient plus nécessaires dans le Territoire, ils seraient affectés à un autre poste dans l'administration du Commonwealth. Des entretiens privés ont eu lieu avec l'Association de la fonction publique, mais je pense que les fonctionnaires appartenant à l'Association ont estimé que ce plan ne leur garantirait pas le degré de sécurité qu'ils recherchaient. Leur principale préoccupation était probablement le fait qu'ils n'étaient pas sûrs du type de gouvernement indépendant qu'ils devraient servir, et ils voulaient avoir droit à un choix au cas où les conditions dans le Territoire seraient telles qu'ils ne voudraient pas rester.

C'était là, je pense, le principal sujet de désaccord entre l'Association de la fonction publique et le gouvernement. Ce dernier a longuement étudié cette question et nous attendons une déclaration du Ministre des territoires extérieurs sur l'issue de l'examen fait par le gouvernement en vue de modifier ou de changer les dispositions afin de pouvoir donner aux fonctionnaires d'outre-mer la sécurité voulue ou les garanties de sécurité qu'ils demandent. Malheureusement, cette déclaration n'a pas encore été faite; je suis donc pas en mesure de dire ce que seront les termes et les conditions qui doivent être rendus publics.

M. BENNETT (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Nous relevons, dans le rapport annuel pour la période à l'examen, une description des activités des fonctionnaires de l'administration (patrol officers) dans les zones restreintes et non restreintes. Je note aussi, dans le document T/1715/Add.1, que les dernières zones restreintes ont été supprimées par l'administrateur le 15 février 1971. Premièrement, je voudrais savoir comment cette suppression affectera les activités des fonctionnaires de l'administration dans les zones concernées. Deuxièmement, et d'une façon plus générale, je serais reconnaissant au Représentant spécial de nous donner une idée du pourcentage de la population locale qui n'a de contact avec les services gouvernementaux que par le truchement de ces fonctionnaires. Enfin, le Représentant spécial pourrait-il nous dire dans quelle mesure les services gouvernementaux fournis par ces fonctionnaires peuvent être comparés aux services fournis dans des zones placées sous le contrôle de conseils de gouvernement local?

M. PEARSALL (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Le système est le suivant : les fonctionnaires de l'administration se rendaient dans ces zones restreintes, qui, en fait, avaient une surface très limitée lorsque les restrictions furent levées, restrictions qui s'appliquaient aux personnes qui n'étaient pas fonctionnaires du gouvernement. Maintenant que les restrictions sont levées, tout le monde peut s'y rendre. Le système est tel que les fonctionnaires de l'administration continueront de se rendre dans ces zones comme ils le font dans le reste du Territoire. Tout le Territoire est couvert de postes de fonctionnaires de l'administration et ils continueront de fonctionner dans ces zones restreintes. En général, lorsqu'une nouvelle zone est ouverte, le premier contact est établi par un fonctionnaire de l'administration. Une fois ce contact établi - et cela s'est produit à travers tout le Territoire - un médecin fonctionnaire se rend dans cette zone, des postes sanitaires y sont installés et des services d'instruction publique et autres institutions du gouvernement s'y établissent petit à petit. L'ouverture de ces régions suivra ce modèle, qui a été suivi à travers tout le Territoire. Dans ces zones restreintes, la première chose sera d'établir des postes de secours sanitaires, et le reste suivra. L'ouverture

M. Pearsall (Représentant spécial)

de ces zones en levant les restrictions n'affectera nullement les activités des fonctionnaires de l'administration, si ce n'est que les fonctionnaires d'autres départements opéreront de façon plus intensive et ces zones atteindront le stade atteint par toutes les autres zones.

En ce qui concerne la deuxième question, dans les zones de gouvernement local, les services sont fournis par les conseils de gouvernement local. Dans celles où il n'y a pas de conseils de gouvernement local, l'administration fournit normalement les services qui seraient établis et dirigés par le gouvernement local dans les zones sous contrôle du gouvernement local. Autrement dit, l'administration accepterait d'assumer la responsabilité dans les zones où il n'y a pas de conseil de gouvernement local en ce qui concerne, par exemple, la mise en place de postes de secours, la construction d'écoles, etc. C'est, en général, le modèle qui a été suivi. Et ensuite, lorsque le conseil de gouvernement local est établi dans cette zone, c'est lui qui assume plusieurs de ces fonctions.

M. BENNETT (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) :

D'après le rapport de la Mission de visite, nous constatons qu'une partie du programme quinquennal de développement économique pour la période 1972/73 a été révisée et que le deuxième programme, qui doit être achevé en 1978/79, est déjà à l'étude. Je note en outre, à cet égard, que, l'année dernière, le Conseil s'était quelque peu inquiété du déséquilibre causé dans le programme de développement économique par le vaste projet de Bougainville et qu'il convenait d'ajuster. A ce propos, j'aimerais avoir quelques détails sur la façon dont le programme de développement économique pour la période actuelle 1972/73 a été révisé et à quel stade de planification en est le deuxième programme.

M. PEARSALL (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : La révision du programme aurait dû être présentée à la présente session de la Chambre d'assemblée; je n'ai donc pas les derniers détails en ce qui concerne la révision de ce programme. Mais, lorsque le programme de développement quinquennal a été élaboré, il ne tenait pas compte d'éléments tels que le développement, à Bougainville, des gisements de cuivre ou de l'industrie de l'huile de palme.

Plusieurs faits se sont produits depuis, dont il n'a pas été tenu compte dans le programme. Si je comprends bien, la révision du programme visait à tenir compte de l'effet de ces facteurs particuliers. Ces activités ont certainement eu pour résultat que l'on s'est quelque peu écarté du plan original, en ce que de la main-d'oeuvre, des matériaux et de l'argent ont été affectés ailleurs.

Mais, dans l'ensemble, les objectifs économiques fixés dans le programme ont été amplement atteints. Dans l'élaboration d'un nouveau programme, l'Administration a recherché le concours de la Banque mondiale. On escompte que ce nouveau programme sera prêt d'ici la fin de l'année.

M. BENNETT (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Dans le domaine de l'enseignement, je note que la Mission de visite a déclaré qu'il faudrait s'occuper des besoins en matière d'enseignement primaire des régions les moins favorisées. En ce qui concerne le degré d'appui fourni à l'enseignement primaire, qui est normalement fourni par les conseils de gouvernement local, l'Administration a-t-elle envisagé la possibilité d'accorder une aide spéciale aux conseils de gouvernement local dans les régions les moins favorisées?

M. PEARSALL (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Dans les régions les moins favorisées, où les fonds sont plus rares, lorsqu'un conseil de gouvernement local est créé, l'Administration lui octroie chaque année une subvention pour l'aider à s'installer et à diriger son programme. Cela s'applique aux zones à faible revenu, et de nombreux conseils reçoivent cette sorte d'aide dans le domaine de la santé et pour leurs activités en général. C'est une subvention annuelle qui est versée tant que le conseil en a besoin. Le Ministère de l'éducation subventionne aussi la construction d'écoles, et le membre ministériel pour l'enseignement a maintenant pour politique d'intensifier les écoles primaires. Les conseils d'éducation de district sont évidemment responsables des programmes dans les différents districts. Mais c'est la politique des membres ministériels que d'essayer que, dans chaque zone, au moins 50 p. 100 des enfants d'âge scolaire soient scolarisés. Le Ministère de l'éducation subventionne la construction de classes et de logements pour instituteurs, et cela vient s'ajouter à la subvention que l'Administration octroie aux conseils dans les régions à revenu faible.

M. BENNETT (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Ma question suivante concerne les recettes provenant des exportations de récoltes. L'Autorité administrante a-t-elle envisagé l'obtention, par les pays tiers, de tarifs préférentiels, avec l'aide actuelle des pays développés, en vue d'établir un système de préférences pour les pays ayant des régions moins développées.

M. PEARSALL (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) :

L'autorité administrante ainsi que l'administration ont cherché, comme je vous l'ai dit hier, à obtenir des concessions, notamment en ce qui concerne les industries manufacturées, concessions qui ont d'ailleurs été accordées par la CEE tout récemment ainsi que par d'autres pays. Un bon exemple est celui de la Nouvelle-Zélande. La difficulté réside surtout dans les produits de base. L'Australie a fait savoir à l'OCDE et à la CNUCED que, selon nous, le Papua et la Nouvelle-Guinée bénéficieraient de tout ce que les pays développés accorderaient dans le cadre du système général des préférences.

En ce qui concerne les produits de base, notre crainte essentielle vient de ce que la Grande Bretagne pourrait entrer dans le Marché commun. A ce sujet, comme je l'ai expliqué hier, nous avons envoyé une mission spéciale dans les pays du Marché commun et en Grande Bretagne, l'année dernière, sous la direction du membre ministériel pour le commerce et l'industrie et, à l'heure qu'il est, se trouve en Grande Bretagne le Directeur du département du commerce et de l'industrie, qui essaie de défendre notre cause de façon convaincante.

Le territoire n'est pas en mesure de négocier des tarifs préférentiels. D'après la Charte des Nations Unies, le territoire ne peut accorder de préférence à aucun pays. Cela veut dire que nous ne pouvons pas offrir de préférence en échange d'autres préférences. L'Australie accorde certaines préférences substantielles aux exportations du Territoire, notamment dans les domaines du caoutchouc, du café, et du fruit de la passion. L'on étudie en ce moment en Australie la possibilité d'accorder un tarif préférentiel en ce qui concerne le pyrèthre produit sur le Territoire. Mais, cela dit, nous n'avons pas pu faire davantage dans ce domaine.

M. BENNETT (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : J'ai une dernière question à poser. En ce qui concerne l'évolution politique, j'ai noté dans la déclaration du représentant spécial que l'une des recommandations du Select Committee on Constitutional Development avait été différée par l'Assemblée Nationale. Il s'agissait d'une recommandation demandant qu'une déclaration de

M. Bennett (Etats-Unis)

droits fût élaborée par un comité de l'Assemblée nationale, et que cette déclaration fût incluse dans la future constitution du Papua et de la Nouvelle-Guinée indépendants. Ma question est donc la suivante : l'Assemblée nationale a-t-elle l'intention de prolonger le mandat du Comité restreint, ou a-t-elle au contraire l'intention de constituer un nouvel organe qui s'occuperait d'étudier plus avant les problèmes concernant l'évolution progressive vers l'autonomie et l'indépendance, ou encore, l'Assemblée nationale a-t-elle l'intention de soumettre ces problèmes à l'examen de l'ensemble de ses membres?

M. LOKOLOKO (Conseiller spécial) (interprétation de l'anglais) : Dans le rapport du Comité restreint de l'Assemblée nationale, il est dit que l'Assemblée avait rejeté le commentaire fait par le Comité au sujet de la déclaration de droits car une autre déclaration portant sur ces sujets avait été préparée par un membre à titre individuel; et c'est seulement pour cette raison que les membres de l'Assemblée nationale ont dit que la déclaration présentée à titre individuel serait examinée. C'est la raison pour laquelle cette recommandation du Comité a été repoussée pour un examen ultérieur afin de permettre de poursuivre l'examen de la déclaration déposée devant l'Assemblée à titre individuel.

A l'Assemblée nationale, nous avons entendu dire que le Comité restreint s'était rendu sur l'ensemble du Territoire et dans des pays voisins qui ont accédé récemment à l'indépendance afin de s'inspirer de l'expérience de ces pays en matière constitutionnelle; cela a d'ailleurs coûté beaucoup d'argent.

Pour autant que je sache, nous nous approchons des élections générales pour la formation de la prochaine Assemblée nationale et nous ne pouvons à nouveau faire voyager un Select Committee on Constitutional Development. Tout dépend de l'Assemblée nationale de 1972 et des membres qui seront élus aux élections de 1972.

Le Gouvernement australien, l'autorité administrante, ont été très favorablement impressionnés par le rapport du Comité restreint et chacune des recommandations faites par ce Comité a été acceptée à l'unanimité par le Gouvernement australien. Je ne pense pas qu'il faille maintenant prévoir de nouveaux voyages pour le Comité restreint puisque les élections pour la prochaine Assemblée nationale auront lieu dans quelques mois.

M. BENNETT (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Je remercie les représentants et les conseillers de l'autorité administrante pour les réponses qu'ils ont apportées à mes questions. J'en ai fini avec mes questions.

M. HINCHCLIFFE (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : La délégation du Royaume-Uni tient tout d'abord à souhaiter la bienvenue au représentant spécial et aux deux conseillers spéciaux du Territoire sous tutelle. Je voudrais aussi, au nom de ma délégation, m'associer aux observations faites par le représentant des Etats-Unis, qui a dit combien les déclarations que nous avons entendues hier étaient exhaustives. Je voudrais aussi souhaiter la bienvenue, au nom de ma délégation, à MM. Raouff et Wyse, que j'estime particulièrement qualifiés pour prendre part à nos discussions sur le Territoire sous tutelle .

Ma première question portera sur le Gouvernement local; ma délégation se rend compte des difficultés qu'il y a à créer des conseils de gouvernement local dans tout le Territoire, ainsi que nous avons pu le voir hier dans un film, plus spécialement dans un pays où la population est dispersée. Il est déjà remarquable, je pense, que 90 p. 100 du Territoire soient déjà couverts par ces conseils. Cependant, je me demande si le représentant spécial pourrait nous donner une idée de l'époque à laquelle il espère voir ces conseils exercer dans tout le Territoire.

M. PEARSALL (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Le rythme de création de conseils de gouvernement local ira en se ralentissant par rapport au passé. Cela tient à ce que les régions qui n'ont pas encore de conseils de ce genre ont une population très dispersée, ce qui rend d'autant plus difficile l'organisation de gouvernements locaux efficaces dans ces régions. Cependant, nous comptons qu'il y aura 9 conseils supplémentaires entre 1970 et 1971.

M. Pearsall (Représentant spécial)

Je me suis trouvé tout récemment dans une de ces régions, celle du lac Kopiago, dans le district des Hautes Terres de l'ouest. Le poste administratif du lac Kopiago a commencé à fonctionner en 1961. Il est situé dans l'une des régions les moins peuplées et est très éloigné, bien que nous disposions maintenant d'une piste qui permet d'avoir des contacts plus fréquents et aussi d'une route, plutôt sinueuse, mais carrossable.

Je m'y trouvais il y a trois ou quatre semaines avec le Commissaire du district lorsque nous avons rencontré les notables du lac Kopiago et nous sommes entretenus avec eux de leur prochain conseil, qu'ils sont très impatients et très anxieux de voir créé. Pourtant il est difficile de créer ces conseils dans ces régions en raison de la rareté, de l'éparpillement et de l'éloignement des agglomérations. La raison pour laquelle les populations souhaitent ces conseils, c'est qu'elles réalisent qu'elles pourront obtenir, par eux, de meilleurs services dans les domaines de l'éducation et de la santé.

Ainsi, je ne peux, pour répondre à la question, prédire avec certitude quand le reste du Territoire sera doté de conseils de gouvernement local, mais la politique du gouvernement, mise en oeuvre très fermement par le membre ministériel pour le gouvernement local, vise la création de conseils de gouvernement local dans toutes les régions dès que la chose sera possible.

M. HINCHCLIFFE (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais remercier le représentant spécial pour la réponse très claire et très complète qu'il nous a fournie.

Je voudrais poser ma seconde question sur le gouvernement local à M. Talis qui, en tant que membre d'un conseil de gouvernement local et de l'Assemblée nationale, semble particulièrement qualifié pour y répondre.

M. Talis croit-il qu'au moins dans le cadre du Conseil dont il est membre, plus de pouvoirs devraient être conférés au Conseil pour traiter de questions qui relèvent pour le moment de la compétence du gouvernement central, ou estime-t-il que, tout bien considéré, la responsabilité qui lui est dévolue pour le moment est suffisante?

M. TALIS (Conseiller spécial) (interprétation de l'anglais) : Ma région compte 45 000 habitants. Nous avons un conseil de gouvernement local. La juridiction de notre conseil ne s'étend pas à toute la population et à toute la région. Il y a en effet des parcelles du Territoire qui ne relèvent pas encore de l'autorité du Conseil. Nous en sommes très conscients. Ce que nous nous efforçons de faire, c'est de fournir à ces régions des services qui permettent finalement de les englober dans notre juridiction. Notre conseil est un très bon conseil mais nous savons que certaines populations n'y sont pas représentées. Nous en sommes conscients. Nous allons leur rendre visite; elles dépendent de nous. Nous tâchons, avec l'aide de l'Autorité administrante, de leur fournir, avant qu'elles n'entrent au Conseil, les mêmes services que nous fournissons aux populations relevant déjà de notre juridiction. J'apprécie l'oeuvre réalisée par mon conseil et l'aide que nous recevons de l'Autorité administrante.

M. HINCHCLIFFE (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : Peut-être pourrai-je demander qu'un point soit éclairci en reformulant ma question.

Je voudrais remercier M. Talis pour son très clair exposé sur son conseil local, mais je me demande s'il pourrait nous dire s'il est satisfait des pouvoirs conférés au conseil local et s'ils sont suffisants pour leur permettre d'étudier tout ce qu'ils veulent étudier ou, pour m'exprimer un peu différemment, je lui demanderai s'il estime que ce conseil local devrait maintenant traiter de questions qui relèvent pour le moment du gouvernement central?

M. TALIS (Conseiller spécial) (interprétation de l'anglais) : Notre Conseil prend ses propres décisions. Tous les conseillers assistent à une réunion mensuelle de leur propre Conseil et chacun expose les problèmes de sa région. Une discussion s'ensuit. Par exemple, un conseiller déclare que, dans sa région, on aurait besoin d'un fonctionnaire de santé. Cela peut être aussi un fonctionnaire de l'instruction publique. Il y a donc discussion. Un assistant établit un compte rendu qui est envoyé au gouvernement central, lequel connaît ainsi les desiderata des différentes régions. En fait, le Conseil prend connaissance des désirs de la population, après quoi il bénéficie de l'aide des organismes centraux.

M. LOKOLOKO (Conseiller spécial) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais ajouter à la déclaration de mon collègue, M. Talis, que les conseils sont classés en diverses catégories. Si un Conseil appartient à la catégorie 0 ou à la catégorie 1, il bénéficie pleinement d'une subvention du gouvernement, et ceci jusqu'à ce qu'il passe dans les catégories 2 ou 3. En d'autres termes, les subventions gouvernementales sont accordées en fonction de la situation économique des régions. En effet, le gouvernement central estime qu'il doit subventionner une région jusqu'à ce qu'elle soit capable de subvenir à ses propres besoins.

M. HINCHCLIFFE (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : Cette réponse est très complète.

Ma question suivante porte sur les partis politiques; le représentant des Etats-Unis en a déjà parlé, mais je voudrais que le représentant spécial me donne, si possible, quelques renseignements complémentaires. Si j'ai bien compris la réponse de M. Lokoloko à l'une des questions du représentant des Etats-Unis, il en résulte que l'Autorité administrante a pour politique de ne pas susciter l'établissement de partis politiques sur un plan national et préfère laisser - à juste titre, je crois - à la population le soin de le faire. Le représentant spécial pourrait-il dire au Conseil si l'administration est à même d'apporter une aide indirecte, de façon modeste, par exemple en accordant du temps aux partis politiques pour parler à la radio ou, peut-être, en les faisant bénéficier de réductions postales pour leur permettre, en quelque sorte, une propagande politique?

M. PEARSALL (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) :

Jusqu'ici, nous n'avons pas accordé de temps à la radio aux candidats aux élections pour diverses raisons. Tout d'abord, comme il n'y avait pas de partis politiques, il était pratiquement impossible d'octroyer à chaque candidat une période à la radio. Ensuite, le réseau de la radio ne s'étend pas encore à tout le Territoire. Toutefois, la question est à nouveau à l'examen. Lorsque nous avons quitté le Territoire, aucune décision n'avait encore été prise. En tout cas, les partis politiques existants ont demandé qu'il leur soit accordé du temps à la radio et l'Autorité administrante se demande dans quelle mesure il lui sera possible de faire droit à cette requête. Comme je viens de le dire, la question était encore à l'étude lors de notre départ, et je ne puis donc donner de réponse. M. Lokoloko voudra peut-être compléter mes explications.

M. LOKOLOKO (Conseiller spécial) (interprétation de l'anglais) : Je

regrette que l'impression de la Mission de visite ait été que les partis politiques, dans le Territoire, n'existaient qu'à l'échelon de la région ou du district. Certes, du fait des difficultés dues à la multiplicité des langues et des tribus, du fait aussi que la population commence à s'intéresser à la civilisation occidentale, les partis politiques ont tendance à rester régionaux. Toutefois, de la Chambre d'Assemblée jusqu'aux Conseils de gouvernement local, ainsi que dans d'autres organisations, nous nous rendons compte qu'il est indispensable d'avoir d'urgence des partis politiques et c'est à travers les organisations nationales que nous essayons de les susciter. L'Autorité administrante nous laisse nous organiser, en matière politique, comme nous le voulons. A nous de voir comment nous entendons exercer nos responsabilités dans ce domaine. En raison des différences de langues et de tribus, nous avons particulièrement besoin de partis nationaux et nous en sommes très conscients. Jusqu'ici, il n'y avait que trois partis politiques représentés à la Chambre d'Assemblée. Ils sont reconnus dans cette Chambre, ainsi que dans les Conseils de gouvernement local, mais ils n'ont pas encore atteint la majorité de la population au niveau des villages. Cela tient aux difficultés

M. Lokoloko

de communication. Nous pensons que, petit à petit, nous parviendrons à atteindre cette population des villages, mais nous ne pouvons pas commencer par elle. En dehors des membres de la Chambre d'Assemblée qui favorise les partis politiques, nous avons aussi l'aide de l'Autorité administrante et de ses propres programmes de formation politique dans les villages. C'est sous cette forme que l'Autorité administrante nous a aidés de la façon la plus significative au point de vue politique.

Lorsque nous étudions l'expérience des pays africains qui connaissent aussi le système tribal, nous constatons certaines différences. En effet, dans les pays africains, les tribus comptent des millions de membres tandis que, chez nous, il n'y a que quelques milliers d'habitants dans de petits secteurs. Il est difficile alors d'arriver à une unification. Cela dit, aucune tribu ne peut en dominer une autre parce qu'elles sont à peu près équivalentes numériquement parlant. Ce n'est peut-être pas là une faiblesse. En tout cas, nous comprenons, de même que l'Autorité administrante, la nécessité de nous organiser en partis politiques nationaux.

M. Lokoloko

Je dois dire qu'à la Chambre d'Assemblée, les sièges sont maintenant divisés en trois sections. Ce que je veux dire, c'est que nous nous efforçons en faisant cela de nous rassembler, de transformer de petites unités en grandes organisations au niveau national, et l'Autorité administrante nous aide par ses programmes d'éducation politique.

M. HINCHCLIFFE (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : Je remercie M. Lokoloko et le représentant spécial de leurs réponses très complètes.

Je voudrais maintenant parler de l'éducation politique. Il ressort clairement du rapport de la Mission de visite que le programme d'éducation politique de l'Administration connaît un succès remarquable. Ce rapport mentionne la nomination de fonctionnaires chargés de l'éducation politique à plein temps, et leurs tâches sont brièvement esquissées. Je suis sûr que le Conseil aimerait apprendre du Représentant spécial ou des conseillers spéciaux, en plus de détails que dans le rapport, quel est exactement le rôle de ces fonctionnaires chargés de l'éducation politique et quelles sont les difficultés qu'ils peuvent rencontrer.

M. PEARSALL (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Pour répondre à la question du représentant du Royaume-Uni, les objectifs généraux du programme d'éducation politique peuvent être grosso modo décrits comme suit : le but est d'aider les Papuans et les Néo-Guinéens à jouer un rôle effectif dans le gouvernement du pays. Le programme a également pour but de les aider à comprendre les méthodes de gouvernement, à comprendre aussi les changements politiques et sociaux. Il tente d'encourager les idées visant à une manière démocratique de vivre, en minimisant le plus possible les conflits entre l'intérêt de la communauté et l'intérêt individuel. Le programme a pour but de faire des habitants des électeurs capables de juger des différents programmes politiques exposés par les divers candidats. Il a pour but d'établir un climat de confiance entre le gouvernement et les gouvernés en encourageant un libre échange d'idées. Ces idées visent à combattre les appréhensions mal fondées et les fausses conceptions.

M. Pearsall (Représentant spécial)

Par exemple, le fonctionnaire chargé du programme d'éducation politique doit faire un effort spécial à l'heure actuelle pour combattre la crainte de voir l'Australie retirer tout son personnel et son aide lors de l'indépendance. C'est là un trait important de l'éducation politique en ce moment.

C'est un processus continu, qui vise toutes les couches de la population. Ces fonctionnaires chargés de l'éducation politique - nous essayons d'en avoir au moins deux par district - suivent des cours de formation spéciaux et sont envoyés dans les régions qui leur sont affectées. L'idée est qu'ils deviendront des éducateurs, qu'ils éduqueront des gens qui seront responsables sur place du programme d'éducation politique. Il est prévu que tous les fonctionnaires de l'Administration doivent concourir à la réalisation de ce programme d'éducation politique. Nous recherchons aussi l'aide des missionnaires dans la mise en oeuvre de ce programme.

Récemment, pendant les vacances universitaires, 24 étudiants ont été employés comme fonctionnaires adjoints de l'éducation politique. C'était durant les vacances de 1970-1971.

Le programme d'éducation politique est mené à bien par des moyens divers. Evidemment, il est mis en oeuvre d'abord par la parole. Il se déroule aussi à l'aide de la radio, de films, de moyens audiovisuels, de manuels ou de brochures. Si je me souviens bien, l'administration a consacré quelque 50 000 dollars à la production de ce genre de matériel l'an dernier. Des articles et des récits paraissent dans des publications ou dans des journaux scolaires et il y a des discussions et des conférences qui ont lieu au cours de visites de villages. Récemment, le Département de l'éducation a tenu ce que l'on pourrait appeler des séminaires pour les enfants des écoles au sujet de projets de loi soumis à la Chambre d'Assemblée. Des discussions se sont déroulées sur les termes de ces projets de loi.

La question posée mentionnait les difficultés qui se présentent pour les éducateurs politiques. Il y a des limites évidentes aux possibilités d'un fonctionnaire de devenir éducateur politique. Nous devons nous assurer avec grand soin que toute l'éducation politique donnée par les fonctionnaires est totalement objective.

M. Pearsall (Représentant spécial)

Il y a bien sûr d'autres difficultés pour la mise au point des méthodes qui permettront de faire comprendre notre message. A ce propos, certains éducateurs politiques ont pris de grandes initiatives et beaucoup d'entre eux ont mis au point des méthodes qui permettent de transmettre avec succès notre message à l'échelon du village.

En outre, l'éducation politique se fait évidemment par la presse. Si les représentants ont accès à la presse locale du Territoire, ils pourront voir que de nombreuses lettres sont écrites à l'éditeur sur des questions politiques. Pour ma part, j'estime que c'est là un moyen de juger le degré de développement politique.

M. HINCHCLIFFE (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais maintenant poser une question relative au régime foncier. A la page 14 de sa déclaration, le Représentant spécial a parlé de la Lands (Underdeveloped Freeholds) Ordinance, qui prévoit la vente obligatoire à l'Administration de terres qui n'ont pas été mises en valeur (Underdeveloped Freehold Land). Le Représentant spécial pourrait peut-être donner au Conseil une idée générale des circonstances qui peuvent amener un propriétaire de terres de ce genre à ne pas se plier pleinement à l'ordre de mise en valeur qui lui est donné, ce qui le conduira à la vente obligatoire de ses terres. Je voudrais aussi savoir si le propriétaire des terres en question peut faire appel de l'ordre de vente obligatoire.

M. PEARSALL (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Cette ordonnance prévoit que là où des terres ne sont pas mises en valeur - et cela ne représente qu'une quantité très faible du total des terres - le propriétaire de ces terres peut recevoir un ordre de mise en valeur qui a été approuvé par le Conseil exécutif de l'Administrateur. Il peut recevoir l'ordre de mettre en valeur ces terres - et cet ordre peut s'appliquer à une plantation qui n'est que partiellement mise en valeur. Il peut recevoir l'ordre de mettre en valeur ces terres au cours d'une certaine période. S'il ne le fait pas ou si la mise en valeur n'est pas conforme à ce que prévoyait l'ordre donné, le résultat peut être une action de la part du gouvernement pour acquérir la terre, pour laquelle une compensation sera versée. L'ordonnance ne prévoit pas la possibilité d'appel.

M. HINCHCLIFFE (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais maintenant parler des troubles qui ont eu lieu dans le Territoire et qui ont été mentionnés par le Représentant spécial hier. Ils ont eu lieu dans la péninsule de la Gazelle. Dans sa déclaration, le Représentant spécial a décrit assez longuement le problème des divisions qui existent dans la population tolai. Cette question est également discutée dans le rapport du Select Committee on Constitutional Development et dans le rapport de la Mission de visite. Trois des quatre pétitions dont le Conseil est saisi émanent de cette région.

Ma première question sur ce point est la suivante : de l'avis du Représentant spécial, dans quelle mesure la Mataungan Association représente-t-elle la population tolai dans son ensemble, et considère-t-il comme sérieuse la menace de l'Association telle qu'elle est enregistrée dans le paragraphe 19 du rapport du Comité restreint de se séparer du Papua-Nouvelle-Guinée si ses désirs ne sont pas satisfaits?

M. PEARSALL (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Le pourcentage des Mataungan dans la population tolai n'a encore jamais été établi. Le Premier Ministre, lorsqu'il se trouvait dans la péninsule de la Gazelle, a offert de procéder à un référendum sur la question de l'existence d'un conseil multiracial. Les Mataungan n'ont pas voulu prendre part à ce référendum et il n'a jamais été possible d'établir avec exactitude s'ils constituent une majorité ou une minorité. Cependant, nous avons l'impression qu'ils sont une minorité. Cela est apparu par exemple lorsqu'une compagnie a été créée pour remplacer le Tolai Cocoa Project. Au cours du scrutin qui a eu lieu parmi les producteurs de cacao, la majorité a nettement opté pour la création de cette compagnie.

M. Pearsall (Représentant spécial)

Quant à la menace de sécession, ce n'est qu'une des menaces de cet ordre qui ont été proférées récemment. Par exemple, à Bougainville on parle de sécession. Bien entendu, l'Autorité administrante prend cette menace au sérieux parce que le gouvernement estime que le pays doit progresser vers l'autonomie et l'indépendance dans l'unité, comme un pays unifié. Hier, j'ai cité la déclaration de l'Administrateur sur l'unité, à savoir que le gouvernement fera tout ce qui est en son pouvoir pour préserver cette unité. Tout en prenant cette menace au sérieux, le gouvernement espère bien que le pays progressera dans l'unité.

Avec votre permission, Monsieur le Président, M. Lokoloko voudrait ajouter une observation.

M. LOKOLOKO (Conseiller spécial) (interprétation de l'anglais) : L'une des raisons principales pour les incidents de la péninsule de la Gazelle est la lutte pour le pouvoir entre les jeunes et les vieux dirigeants, les dirigeants actuels comme moi. Ces jeunes ne sont pas mûrs, ils n'ont pas d'expérience, ils ne sont pas écoutés par la population. Les renseignements qu'ils fournissent à la population sont conçus par eux de façon à persuader les habitants de les suivre. Depuis ces incidents, les jeunes n'ont pas atteint un seul de leurs objectifs. Ils ont passé d'un objectif, un jour, à un autre objectif, le lendemain. Pour ma part, je le regrette pour la très bonne population de la péninsule de la Gazelle. Je connais ses habitants; ils sont de premier ordre; en ce qui concerne l'ensemble du Territoire, la population de la Gazelle est au premier plan dans les domaines de l'enseignement, de la santé, des affaires économiques. Les dirigeants actuels sont mûrs; ils sont dotés d'une riche expérience au sein de leurs communautés. Mais les jeunes sont impatients et n'apportent pas leur concours aux dirigeants actuels. Ils essaient d'usurper l'autorité et la responsabilité des dirigeants actuels dans leur lutte pour le pouvoir. Mais les dirigeants actuels tiennent encore le coup. Ils ne cèdent pas devant le gouvernement. Ils savent ce qu'ils font et n'ont pas l'intention de capituler. Ils veulent s'assurer que les jeunes gagnent en maturité et en expérience avant de prendre le pouvoir. A ma demande, je suis allé dans la péninsule de la Gazelle; l'Autorité administrante a financé mon voyage et j'ai essayé là-bas de dispenser mes conseils à la population. Je m'y suis rendu à deux reprises. A un moment donné, j'étais enfermé dans une salle du Conseil

M. Lokoloko

avec l'escorte de la police. J'avais le devoir de donner mon message à ces gens qui, par suite de leur ignorance, suivent les jeunes. Pour moi, tous ces troubles se ramènent à une lutte pour le pouvoir entre les jeunes et les vieux. Je connais nombre de dirigeants actuels; ils sont mûrs, dotés d'expérience et ils sont disposés à confier toute responsabilité aux jeunes. Mais les jeunes veulent prendre le pouvoir sans avoir l'expérience ou la maturité.

Monsieur le Président, j'estime que votre Conseil devrait se pencher sur cette question et encourager l'Autorité administrante à s'assurer de la coopération des dirigeants expérimentés et des jeunes, de façon que les responsabilités soient transférées dans le calme aux nouveaux venus dans tous les domaines de la conduite de leurs propres communautés.

M. HINCHCLIFFE (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : Dans sa réponse à la dernière question, le Représentant spécial a mentionné le Cocoa Project. Ma délégation aimerait avoir davantage de détails sur l'état de ce projet. Est-il toujours en plein essor ou bien les troubles de la péninsule de la Gazelle ont-ils entravé son développement? A en juger par le film que nous avons vu hier - et il me semble avoir relevé le nom du Tolai Cocoa Project au cours de la projection - le projet semblait en bonne marche, tout au moins au moment où le film a été tourné.

M. PEARSALL (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : La compagnie a été formée. Il s'agit d'une compagnie entièrement tolai, dirigée et gérée par les Tolais. A l'heure actuelle, elle marche très bien. Les troubles ont eu quelque répercussion sur la production du cacao, mais à l'heure actuelle la situation est revenue à la normale, le cacao coule à flot, les fermentations se poursuivent et la société est solidement établie.

M. HINCHCLIFFE (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : Ma question suivante concerne les salaires. A la trente-septième session du Conseil, le Représentant spécial, répondant à une question posée par ma délégation, a déclaré que l'Autorité administrante avait l'intention de payer tous les policiers sur le même barème de salaires, comme c'est le cas pour les membres de la fonction publique. Cependant, à en juger par le tableau figurant à la page 20 du rapport 1969-1970 sur le Territoire - qui semble comporter les mêmes éléments que ceux du tableau figurant à la page 18 du rapport 1968-1968 - cela n'a pas encore été fait.

M. Hinchcliffe (Royaume-Uni)

De même, si l'on compare les deux tableaux que je viens de mentionner, il semble que les membres des forces de police venant d'outre mer ont bénéficié d'une augmentation considérable de salaire au cours de l'année dernière alors que les salaires des membres autochtones des forces de police n'ont pas bougé. Peut-être le Représentant spécial pourrait-il présenter des observations sur ce point.

M. PEARSALL (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) :

Je crois que les membres du Conseil ont intérêt à apprendre que le chef de la police a déclaré que le recrutement des fonctionnaires de police d'outre-mer cesserait et qu'on ne recruterait plus à l'avenir de fonctionnaires de police en dehors du Territoire.

M. Pearsall (Représentant spécial)

En ce qui concerne la question des salaires, il est vrai que l'an dernier le représentant spécial avait dit qu'il y aurait une échelle commune que le gouvernement entendait résolument appliquer. Mais cela n'a pas encore été fait. En effet, l'élaboration de projets de réglementation exige un travail considérable. En outre, l'échelle commune de salaires implique un effort administratif supplémentaire. Le commissaire de police n'a pas encore un personnel administratif suffisant pour s'en occuper activement. Mais la raison principale est que la législation appropriée n'a pas encore été établie.

Pour ce qui est des augmentations de salaires, les agents de police d'outre-mer ont été augmentés récemment, mais la question est soumise à l'arbitrage du tribunal spécial. Ils n'ont pas accepté l'offre qui leur était faite, mais ils ont à n'en pas douter obtenu des augmentations de salaire. Je ne peux l'affirmer de mémoire, mais il me semble que les agents autochtones ont été augmentés en même temps que les autres fonctionnaires. Il y a eu récemment un ajustement des salaires à la suite d'un accord mutuel, sous l'arbitrage d'un tribunal de la fonction publique. Les salaires des fonctionnaires ont été augmentés et, sans pouvoir l'affirmer, je pense que les salaires des policiers locaux ont été révisés en même temps. Je peux me renseigner et en parler dans ma déclaration finale.

M. HINCHCLIFFE (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : La question suivante a déjà été en grande partie posée par la délégation des Etats-Unis. Elle porte sur les régions restreintes. Nous sommes heureux d'apprendre qu'il ne reste plus de zone dans le Territoire classée comme restreinte. J'aimerais savoir, car je crois que cela intéresserait le Conseil, de quelle façon l'administration décide qu'une région ne sera plus restreinte.

M. PEARSALL (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Ce processus, bien entendu, remonte à la fin de la guerre, lorsque, progressivement, ces régions ont cessé d'être classées comme restreintes. Les critères qui déterminent une telle décision sont surtout liés au fait que, lorsqu'une zone n'est plus restreinte, il est possible aux habitants de s'y déplacer en toute sécurité, sans crainte d'être attaqués.

M. HINCHCLIFFE (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : Dans ce cas, serait-il possible, si des troubles éclatent dans une région donnée, de la classer de nouveau comme zone restreinte?

M. PEARSALL (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Cela ne s'est jamais produit. Je doute fort que le gouvernement, après avoir déclaré qu'une zone n'était plus restreinte, la classe de nouveau comme région restreinte. Elle se bornerait à rétablir l'ordre normalement dans la région.

M. HINCHCLIFFE (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : Ma question suivante porte sur l'enseignement. D'après les chiffres donnés à l'annexe XXII du rapport, il appert que, bien que le nombre total d'élèves inscrits dans toutes les écoles ait augmenté en 1970, le nombre des écoles a diminué. Il semblerait également que le nombre total des enseignants dans le Territoire ait diminué, puisqu'il était de 5 569 en 1969 et de 5 364 l'année dernière. Le Représentant spécial pourrait-il nous donner des précisions?

M. PEARSALL (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Il me serait difficile de répondre immédiatement à cette question et je voudrais que l'on m'autorise à faire des commentaires sur ce point dans ma déclaration finale.

M. HINCHCLIFFE (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : Certainement, et nous serons heureux d'avoir alors une réponse à cette question.

Sur la question de l'indigénisation également, la délégation des Etats-Unis semble avoir déjà demandé tous les renseignements possibles. Je voudrais néanmoins poser une question à ce sujet. Le Représentant spécial ou ses conseillers spéciaux pourraient-ils faire des commentaires sur le paragraphe 301 du rapport de la Mission de visite, dont je citerai le court passage suivant :

"Nous estimons toutefois que cette politique" - de l'indigénisation - "est mise en oeuvre avec trop de prudence. Il semble que dans certains départements on hésite à donner aux fonctionnaires locaux la chance de montrer qu'ils sont capables d'assumer des responsabilités, quitte à faire certains sacrifices sur le plan de l'efficacité." (T/1717, par. 301)

J'aimerais en particulier entendre le point de vue de M. Lokoloko sur cette question, en ce qui concerne son propre département.

M. LOKOLOKO (Conseiller spécial) (interprétation de l'anglais) : Je vais citer des faits : dans mon département, le Département de la santé, en ce qui concerne le gouvernement local, nous sommes en avance dans le domaine de l'indigénisation. En effet, nous avons commencé à former du personnel médical en 1957, avant qu'aucun autre département n'y songe. Dans mon département, les trois quarts environ du personnel sont autochtones, l'autre quart étant formé d'expatriés, dont la plupart sont spécialistes. Un autochtone est maintenant Directeur exécutif de la médecine préventive. Nous aurons un autre autochtone au même niveau à la fin de cette année. En dehors de cela, nous avons un spécialiste et nous espérons en avoir un autre à la fin de cette année. Le but de l'Autorité administrante, dans tous ses programmes, qui sont sous l'autorité du Conseil de la fonction publique, est de former du personnel médical dans des institutions, de donner la possibilité à la population locale d'accéder aux postes de responsabilité dans nos services publics. Jusqu'ici, il y a un indigène qui se trouve à la tête de toute la fonction publique de notre pays. Un autre est chef du Département que l'on appelle Business Development. Au Conseil de la fonction publique, la plupart des membres sont des autochtones. Pour autant que je sache, l'Autorité administrante, indépendamment de ce que le Président de la Chambre d'assemblée peut faire eu égard à l'indigénisation, a fait de son mieux pour essayer de former des indigènes dans des institutions et de leur procurer des possibilités de formation en cours d'emploi.

M. Lokoloko

On donne à ces fonctionnaires locaux compétents la possibilité de suivre à l'Institut d'administration des cours en matière d'administration et de magistrature et dans les domaines que doivent connaître les gens du pays pour pouvoir prendre la place qui leur revient dans notre fonction publique. Je dois ajouter que sur le plan de l'éducation, nous avons besoin d'un certain temps pour que les gens reçoivent un enseignement jusqu'au niveau approprié, acquièrent de l'expérience avant d'occuper le poste qui les intéresse.

L'indigénisation est très rapide dans notre pays; cela inquiète les expatriés. Ceux-ci sont en proie à une grande appréhension. Cela est dû à l'attitude adoptée par l'Autorité administrante en matière d'indigénisation. Le Ministre responsable du Territoire a fait savoir que la sécurité d'un certain nombre de fonctionnaires de rang supérieur ou ayant des fonctions de direction était assurée. Dans la partie administrative de la fonction publique, le nombre des autochtones augmente rapidement. Au niveau des postes de direction, on donne des chances à certains éléments choisis. En organisant le Public Service Board, on donne la préférence aux autochtones. Les jeunes désirent assumer des emplois comportant des fonctions de direction, mais nous devons nous assurer qu'ils bénéficient de l'expérience de leurs homologues avant d'occuper leur poste.

Dans certains domaines, nous sommes très en retard, et je dois l'admettre. Mais dans des domaines tels que l'enseignement et la santé - ceux qui intéressent la population en premier lieu -, la demande a été forte. Et c'est dans ces deux domaines de l'enseignement et de la santé, qui intéressaient la population au premier chef, que l'Autorité administrante a, dans le cadre de ses ressources limitées, formé le personnel local.

Si l'on prend donc l'ensemble de la fonction publique, l'on constate qu'en matière d'indigénisation, le Département de la santé vient en tête, suivi par celui de l'enseignement; les autres commencent à progresser. L'indigénisation dépend des autochtones possédant les compétences requises pour occuper un poste. Voilà donc ce que nous faisons : nous donnons des cours de recyclage d'une durée de 18 mois en plus de la formation en cours d'emploi. Mais je dois répéter que tout cela inquiète les Australiens. Le Ministre a annoncé que le nombre d'expatriés dont les services continueront d'être nécessaires serait de 1 500. Donc, il faudra que

M. Lokoloko

1 500 expatriés restent dans le Territoire. Les autres postes seront occupés par des autochtones. Voilà où nous en sommes en matière d'indigénisation.

M. HINCHCLIFFE (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation a été tout particulièrement frappée par les remarques faites hier par M. Lokoloko au sujet du rythme extrêmement rapide de l'évolution constitutionnelle. Nombreux sont ceux, dans le Territoire, qui ont dit au Comité restreint de l'évolution constitutionnelle et à la Mission de visite que le Territoire ne serait pas prêt à l'autonomie avant de nombreuses années. M. Talis a dit hier que la plupart des gens souhaitent que l'accession à l'autonomie ait lieu entre 1976 et 1980. Cependant, le calendrier provisoire établi pour l'accession à l'autonomie prévoit que cela se produira entre 1972 et 1976.

Je voudrais demander aux conseillers spéciaux s'ils estiment que le rythme est trop rapide et qu'en conséquence, la date provisoirement prévue pour l'autonomie est un peu trop rapprochée.

M. LOKOLOKO (Conseiller spécial) (interprétation de l'anglais) : L'impression de la Mission de visite et d'autres observateurs qui se sont rendus dans le pays, tout comme notre propre impression, est que notre évolution est rapide. Mais tout en allant vite dans ce domaine, nous avons, au niveau de la Chambre d'assemblée, des personnes raisonnables pour surveiller les mécanismes gouvernementaux, à savoir la fonction publique; nous estimons que les fonctionnaires locaux devraient acquérir de l'expérience avant de prendre leur place dans la fonction publique.

En raison de nos diverses divisions politiques, nous ne sommes pas certains nous-mêmes qu'il existe une unité. C'est pour cela que j'ai dit auparavant que nous avons besoin d'une organisation à l'échelon national. Je suis persuadé que la Mission de visite a entendu des personnes lui déclarer que nous avons besoin d'un gouvernement central fort. C'est pour cette seule raison que nous voulons réunir toutes les régions. Tout d'abord, nous sommes décidés à avoir des organisations nationales, non seulement dans le domaine politique, mais aussi dans tous les domaines, dans les affaires, la Fédération des coopératives et la Fédération des conseils du gouvernement local. Nous voulons avoir de telles organisations à l'échelon national, afin que les gens puissent se réunir avec un objectif commun

M. Lokoloko

dans le domaine particulier qui les intéresse et qu'ils veulent faire progresser. Plus nous aurons de ces organisations, mise à part la forte organisation que nous avons au parlement, plus nous serons sûrs de nous. Les mécanismes gouvernementaux, dans notre fonction publique, devraient compter plus d'autochtones avant le moment où nous obtiendrons l'indépendance.

Voilà ce que nous faisons pour nous préparer à l'autonomie interne, car nous devons avoir l'autonomie interne avant d'obtenir l'indépendance. L'expérience montre que plus vite vous devenez autonomes, plus vous rapprochez l'indépendance. Nous voulons donc être sûrs de nous. Nous ne voulons pas que l'on nous presse, qu'il s'agisse de l'Autorité administrante ou des Nations Unies. Nous voulons être sûrs de nous. Je ne parle pas d'arriver à ce que chacun dans un village soit au courant du fonctionnement du gouvernement. Je ne parle pas de cela.

Tout d'abord, plus nous aurons des organisations nationales dans tous les domaines - un parti politique fort, une majorité de personnes sachant que nous formons un seul peuple, avec notre Parlement, et une bonne fonction publique employant, surtout du personnel local - plus nous serons à même d'envisager l'autonomie interne totale avant d'atteindre l'indépendance.

Aucun calendrier n'a été établi. La Mission a recommandé que nous accédions à l'indépendance dans cinq ans, mais ce ne sont pas les vœux de la population. La Mission a dit cela pour que nous puissions nous préparer - coopérer dans nos milieux - avant l'indépendance. L'Autorité administrante ne veut pas - je répète, ne vaut pas - fixer de date, et nous non plus ne voulons pas fixer de date tant que nous ne serons pas sûrs de nous et que nous ne pourrions pas nous tenir sur nos jambes. Nous ne voulons pas aller trop vite et trop loin. Nous voulons être sûrs de nous.

Je voudrais vous citer les recommandations faites par le Comité restreint : le développement du Territoire doit viser à préparer le pays à l'autonomie interne pendant la durée du mandat de la prochaine Chambre d'assemblée, de telle sorte que, si cela se produisait plus tôt que prévu ou si, en fait, le peuple le demandait, l'autonomie interne soit alors décidée avec le moins de troubles administratifs possible; les arrangements économiques et politiques concernant les rapports qui pourraient être établis entre le Papua et la Nouvelle-Guinée et l'Australie lors de l'autonomie interne devraient être envisagés en tant que partie du programme de développement visant à l'autonomie interne.

Je crois que tous les pays de la Commission du Pacifique-Sud sont au courant de notre stade de développement, notamment en ce qui concerne l'évolution politique et économique; nous allons très vite. Nous voulons transférer nos responsabilités sans heurt aux jeunes, à ceux qui sont éduqués. Nous voulons, d'abord, coopérer avec les jeunes avant qu'ils assument à leur tour les responsabilités. Je vous ai demandé précédemment, Monsieur le Président, que le Conseil s'occupe de cette question. C'est là que la difficulté s'élève dans les pays émergents : les jeunes ne sont pas mûrs pour assumer les responsabilités. Nous voulons la stabilité politique, une économie viable et une fonction publique - mécanisme du gouvernement - solide et saine, avant d'accéder à l'indépendance. C'est lorsque nous disposerons de ces éléments que nous pourrions assurer notre pleine autonomie interne et accéder ensuite à l'indépendance.

M. HINCHCLIFFE (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : Je remercie M. Lokoloko de la réponse très intéressante et extrêmement complète qu'il a donnée à ma question. J'ai considérablement occupé le temps du Conseil; je poserai donc une seule dernière question, qui a trait aux finances publiques.

Après sa trente-septième session, le Conseil a recommandé à l'Autorité administrante d'améliorer le mécanisme en vue du transfert progressif de la responsabilité financière aux représentants élus de la population. D'après le rapport de l'Autorité administrante pour 1969-1970, ma délégation note qu'il y a eu des améliorations. Peut-être le Représentant spécial pourrait-il nous fournir de plus amples détails sur cette question?

M. PEARSALL (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : De la description des arrangements budgétaires que vous a donnée hier M. Lokoloko en disant que le Conseil exécutif de l'Administrateur établit un projet de budget et est en négociation avec le Commonwealth, et plus récemment encore, du fait que les problèmes de la planification et du développement économique ont été confiés à un membre ministériel, je crois qu'il ressort que, dans toutes les parties du budget, le Conseil exécutif de l'Administrateur et les représentants élus ont leur mot à dire - et souvent un mot définitif - quant à la façon dont les crédits sont rassemblés et dépensés. Mais je ne suis pas sûr d'avoir bien compris la question qui m'était posée.

M. HINCHCLIFFE (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : Oui, c'était bien cela. J'étudierai une fois de plus la déclaration faite hier par M. Lokoloko.

Je n'ai plus de questions à poser. Je voudrais simplement remercier le Représentant spécial et les deux Conseillers spéciaux de leurs réponses très claires, très détaillées et complètes.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je voudrais, au nom du Conseil, souhaiter la bienvenue à M. W. L. Morrison, membre de la Chambre des représentants australienne, qui, je crois comprendre, se trouve parmi nous ce matin.

M. WANG (Chine) (interprétation de l'anglais) : Je saisis cette occasion pour souhaiter une chaleureuse bienvenue au représentant spécial et aux conseillers spéciaux. Ma délégation a été très heureuse, hier, que des échantillons du drapeau national du Papua et de la Nouvelle-Guinée aient été distribués aux membres du Conseil. C'est un beau drapeau et je souhaite que le représentant spécial ou les conseillers spéciaux puissent nous expliquer la signification des symboles figurant sur ce drapeau.

M. PEARSALL (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Je regrette de devoir vous dire que le symbolisme de ce drapeau m'échappe encore un peu à l'heure qu'il est. J'essaierai de vous fournir ces renseignements vers la fin de la séance.

M. WANG (Chine) (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant spécial. En ce qui concerne l'indigénisation de la fonction publique, le représentant spécial a dit hier qu'il était difficile d'accélérer le programme, notamment dans le domaine judiciaire. Puis-je lui demander si cette difficulté pourrait retarder l'accession à la pleine autonomie, ou si l'Autorité administrante envisage le maintien en service de magistrats expatriés après l'autonomie?

M. PEARSALL (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Il est difficile, effectivement, d'assurer l'indigénisation des juges de paix et des fonctionnaires les plus élevés de la magistrature. Nous essayons donc de former des magistrats en dispensant des cours spéciaux à des personnes mûres et nous formons aussi des personnes plus jeunes à cette fin. Nous espérons, comme je l'ai dit dans notre déclaration, que des diplômés de l'Université de droit entreront dans ces services; il y a quelques jours seulement, le deuxième Néo-Guinéen a été admis au Barreau. Si, lors de l'autonomie, ces postes n'ont pas encore été complètement indigénisés, nous comptons cependant que l'on continuera d'avoir recours aux services de magistrats et de juges expatriés.

M. WANG (Chine) (interprétation de l'anglais) : Le représentant spécial nous a dit hier qu'était annoncée la formation d'un service australien de la coopération outre-mer et qu'il y avait différents domaines au sujet desquels il existait un désaccord avec l'association de la fonction publique. Puis-je demander quel est le but de ce service australien de la coopération outre-mer et quels sont les points de désaccord avec l'association de la fonction publique du Territoire?

M. PEARSALL (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : En bref, je répondrai que les points de désaccord qui existent avec l'association de la fonction publique tiennent à ce que cette dernière estime que les conditions qui lui sont faites ne lui assurent pas une sécurité suffisante. Les intéressés voudraient avoir plus de liberté pour décider par eux-mêmes s'ils continueront à servir une fois l'indépendance octroyée. Les discussions qui ont eu lieu entre l'autorité administrante et l'association de la fonction publique sont restées confidentielles, mais je crois que c'est là qu'il faut trouver la base du désaccord. Le Gouvernement du Commonwealth essaie de chercher les mesures qui pourraient être prises pour atténuer cette difficulté afin de rendre le service acceptable. Le but de ce service est de donner une carrière sûre à ceux qui se sont engagés dans cette tâche comme pour ceux qui s'y engageront une fois l'indépendance venue - professionnels, sous-professionnels, etc. dont les services seront nécessaires. Ce service est destiné à leur donner une carrière dans le cadre du Commonwealth afin que si, pour une raison ou pour une autre, leurs services ne sont plus jugés nécessaires dans le Territoire, ils puissent se reclasser ailleurs, soit dans le Service du Commonwealth lui-même soit dans d'autres sphères des services d'outre-mer.

M. WANG (Chine) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais savoir ce que pense l'Administration de l'établissement d'entreprises financées exclusivement par des fonds publics, comme l'a suggéré la Mission de visite .

M. PEARSALL (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) :

L'Autorité administrante n'a pas exclu, dans l'état actuel de sa politique, l'établissement de telles entreprises, bien que des entreprises mixtes semblent préférables. Cela permet à l'autorité administrante d'investir dans le domaine de l'infrastructure en maintenant l'égalité dans les entreprises mixtes. Mais l'autorité administrante n'a pas exclu la possibilité de telles entreprises.

M. WANG (Chine) (interprétation de l'anglais) : La Mission de visite de 1971 a attiré l'attention sur certains problèmes dus à l'accroissement de la population. Le Représentant spécial pourrait-il nous donner un tableau d'ensemble des vues de l'Administration quant aux programmes et aux mesures qu'elle entend prendre à ce sujet?

M. PEARSALL (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Il ne nous a pas été possible de dénombrer exactement la population autochtone de la Nouvelle Guinée ni de faire coïncider ces chiffres avec ceux donnés par la Mission. Les chiffres de population dépendent de l'époque à laquelle ils sont estimés et la période 1966-1967 ainsi que la période 1969-1970 sont quelque peu inhabituelles, de sorte que nous n'avons pas été en mesure, dans le temps qui nous a été imparti, de faire coïncider les chiffres. Nous allons procéder cette année à un recensement. Nous espérons que les résultats de ce recensement nous donneront des chiffres des populations sur lesquelles on pourra se fonder. Le dernier recensement a eu lieu en 1966. Si je comprends bien la question qui est posée, le représentant de la Chine se réfère à des programmes destinés à contrôler l'accroissement de la population. Si tel est le cas, je pense que M. Lokoloko, Membre ministériel pour la Santé publique, est le mieux placé pour répondre à cette question.

M. LOKOLOKO (Conseiller spécial) (interprétation de l'anglais) : Il y a six mois, j'ai fait une déclaration à l'Assemblée nationale concernant le planning familial et la plupart des membres présents ont fait savoir qu'ils rejetaient cette idée et qu'ils ne voulaient pas d'un planning familial. Cela est dû au fait qu'ils estiment qu'à l'heure actuelle, étant donné le mode de vie, il y a suffisamment à manger : personne ne meurt de faim, et l'on ne manque pas d'espace. Mais nous ne

M. Lokoloko

savons pas quelle est la taille de la famille idéale qui permettrait de s'harmoniser le mieux possible avec le développement des autres parties du monde. Au département de la Santé publique, nous avons une section d'éducation sanitaire qui comporte des services destinés à l'information. Tout cela est volontaire. Mon département n'a pas une politique tendant à limiter la population. Nous sommes là pour donner des renseignements aux gens. Si les gens le désirent, nous sommes là. En même temps, des infirmières, des fonctionnaires d'assistance sanitaire, sont formés pour donner leurs conseils sur le planning familial, le tout sur une base volontaire, si les gens le demandent. Nous avons créé une association pour le planning familial dans trois districts. C'est là que nous avons commencé notre tournée d'informations : nous essayons de faire comprendre l'intérêt qu'il y a à avoir des familles conçues d'une façon telle que les enfants puissent être en bonne santé, qu'ils puissent recevoir une instruction sans avoir à payer, et de façon enfin que le niveau de vie soit amélioré. C'est ce que nous faisons et nous n'en sommes qu'au commencement. J'espère que grâce à nos programmes d'éducation sanitaire, la population comprendra mieux ce que nous essayons de lui expliquer. Plus elle comprendra, mieux elle réagira, permettant ainsi au programme de devenir plus efficace.

M. WANG (Chine) (interprétation de l'anglais) : Le représentant spécial pourrait-il nous dire quelques mots de la possibilité de recruter des professeurs qualifiés venant d'autres pays?

M. PEARSALL (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Cette question est actuellement examinée par le Conseil exécutif de l'Administrateur. Je crois me rappeler qu'il a été question de recrutement aux Philippines.

M. Pearsall (Représentant spécial)

Nous y réfléchissons. En tout cas, aucune décision n'avait été prise lors de mon départ. Je ne sais si elle l'a été depuis, mais il n'est pas vrai de dire que nous interdisons totalement le recrutement des étrangers. Il y a un mois environ une religieuse chargée d'une école catholique m'a téléphoné en me disant qu'elle mourait d'un cancer et qu'elle cherchait désespérément quelqu'un qui pourrait la remplacer pour les classes de sciences. Elle m'a dit que le seul candidat qu'elle avait trouvé était une femme qui avait une licence de sciences de l'Inde. Dans les 48 heures, nous avons autorisé l'entrée de cette Indienne dans le Territoire et aidé la religieuse à s'occuper du transport.

Il y a d'autres exemples où des personnes qualifiées indispensables pour le maintien d'une école ou son renforcement ont été autorisées à entrer dans le Territoire.

Mais ce n'est pas une politique généralisée et c'est justement la question qui se pose actuellement au Conseil exécutif de l'Administrateur.

M. WANG (Chine) (interprétation de l'anglais) : Le conseiller spécial, M. Lokoloko, nous a dit hier que l'objectif actuel du programme en matière de paludisme était la limitation du paludisme plutôt que son éradication. Pourquoi donc? Est-ce que l'Administration n'envisage pas de faire disparaître complètement le paludisme?

M. LOKOLOKO (Conseiller spécial) (interprétation de l'anglais) : J'ai dit hier dans ma déclaration que le paludisme était un problème pour tout le Territoire et que nous essayons de le circonscire. Nous avons la chance d'avoir deux consultants de l'OMS qui examinent nos opérations. Leurs recommandations nous sont très précieuses.

Ce que nous faisons, comme je l'ai dit, c'est tenter d'arrêter le paludisme, en ce sens que grâce à nos programmes de formation sanitaire, nous expliquons ce qu'il en est à la population pour qu'elle puisse s'occuper d'elle-même. Il y a des centres, des pilules partout, et nous expliquons à la population ce qu'elle doit faire.

Si le paludisme cause d'autres maladies, alors, nous nous en occupons directement. Nous essayons surtout de nous occuper du paludisme dans les régions économiquement actives. Je sais que les membres de l'Assemblée nationale et des conseils se plaignent justement de ce que nous ne nous occupons pas des autres

M. Lokoloko

régions. C'est pourquoi nous avons fait appel à ces deux consultants de l'OMS pour qu'ils se rendent sur place et nous conseillent sur la meilleure façon de régler nos problèmes. Les consultants nous ont recommandé, entre autres, d'orienter le programme d'éducation sanitaire de telle façon qu'il englobe le paludisme, et ils nous ont aussi recommandé les opérations de pulvérisation.

Mais les habitants s'imaginent qu'avec la pulvérisation, nous allons tuer tous les moustiques. Or, nous ne cherchons évidemment pas à tuer tous les moustiques, mais à protéger les gens contre le paludisme. C'est à eux, ensuite, de prendre la relève et de prévenir la maladie. Donc, nous essayons d'empêcher le paludisme tout en éduquant la collectivité.

M. WANG (Chine) (interprétation de l'anglais) : Des questions ont déjà été posées sur les partis politiques et le conseiller spécial y a répondu assez longuement. Je crois comprendre que l'administration a pour principe de laisser l'organisation et les activités des partis politiques entièrement entre les mains de la population. Je voudrais demander aux conseillers spéciaux s'ils estiment que cette attitude de l'administration est bonne ou si, au contraire, ils estiment que l'on devrait, sans discrimination, accorder une assistance ou un encouragement, un peu comme le propose la Mission de visite.

M. LOKOLOKO (Conseiller spécial) (interprétation de l'anglais) : Tout d'abord, l'Autorité administrante permet à la population d'organiser ses propres partis politiques. L'administration ne prend jamais part aux activités de ces partis politiques et n'est jamais représentée à leurs réunions, cela pour la simple raison qu'elle nous laisse toute liberté dans ce domaine. Comme je l'ai déjà dit, nous ne connaissons de stabilité politique que lorsque nous aurons des partis politiques nationaux. Je répète toutefois que l'administration ne nous aide pas à les créer.

M. PEARSALL (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais ajouter quelques mots à ce que vient de dire M. Lokoloko. Dernièrement, l'Autorité administrante a déclaré qu'elle envisagerait d'encourager la création de partis politiques véritablement nationaux.

M. WANG (Chine) (interprétation de l'anglais) : Je n'ai pas d'autres questions à poser. Je remercie le représentant spécial et les conseillers spéciaux des renseignements très intéressants qu'ils nous ont fournis.

La séance est levée à 13 h 5.